NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

août 2005

Rapport des discussions

Dialogue sur Choisir une voie pour l'avenir Rapport d'étude préliminaire de la SGDN Juin et juillet 2005

Stratos

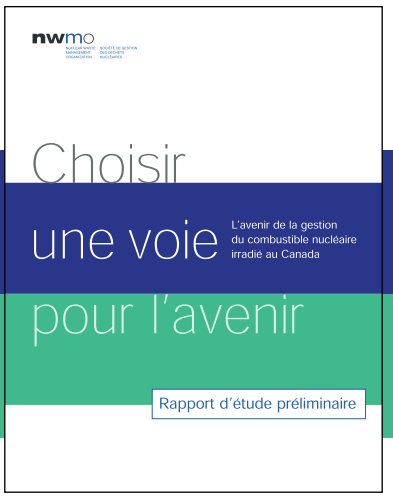

Intentional blank page

DISCUSSIONS SUR

CHOISIR UNE VOIE POUR L'AVENIR
RAPPORT D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE LA SGDN

– RAPPORT DES DISCUSSIONS –

Juin et juillet 2005

Document présenté à la

Société de gestion des déchets nucléaires

Le 8 août 2005

Rédigé par

Stratos Inc.
1404-1, rue Nicholas
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7
Tél. : (613) 241-1001
Téléc. : (613) 241-4758
www.stratos-sts.com

Stratos
strategies to sustainability

NOTRE VISION

Un monde où les décideurs à tous les paliers intègrent la durabilité à leurs actions afin d'améliorer le bien-être écologique et humain.

NOTRE MISSION

Offrir aux entreprises, gouvernements et organismes des conseils éclairés, des renseignements et des outils qui aideront à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des pratiques plus viables.

Nous vous encourageons à imprimer sur du papier recyclé.
Stratos utilise du papier recyclé après consommation à 100 %.

Table des matières

RÉSUMÉ 1

1 INTRODUCTION 9

1.1 CONTEXTE 9
1.2 SÉANCES DE DISCUSSION SUR LE *RAPPORT D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE* DE LA SGDN 9
1.3 À PROPOS DE CE RAPPORT 12

2 OPINIONS GÉNÉRALES SUR LA SGDN ET LE *RAPPORT D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE* 12

2.1 OPINIONS DES PARTICIPANTS SUR LES PROCESSUS DE CONSULTATION ET DE DISCUSSION DE LA SGDN 12
2.2 OPINIONS SUR LE *RAPPORT D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE* 13
2.3 DEMANDES ADDITIONNELLES DE RENSEIGNEMENTS 17
2.4 OPINIONS SUR LA PERTINENCE ET LES CARACTÉRISTIQUES CLÉS DE LA RECOMMANDATION .. 18
2.5 OPINIONS DES PARTICIPANTS SUR LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE DE L'APPROCHE 25

3 VARIATIONS ET ENJEUX RÉGIONAUX 34

3.1 SÉANCE DE PINAWA 34
3.2 SÉANCE DE SASKATOON 34
3.3 SÉANCE DE SAINT JOHN 35
3.4 SÉANCE DE TROIS-RIVIÈRES 35
3.5 SÉANCE DE TORONTO 35
3.6 SÉANCE DE NORTH BAY 36

4 PROCHAINES ÉTAPES 36

ANNEXE I : INVITATIONS AUX SÉANCES DE DISCUSSION 36

ANNEXE II : ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DE DISCUSSION 38

ANNEXE III : PRÉSENTATION DE LA SGDN PAR ELIZABETH DOWDESWELL 39

Résumé

Contexte et objectifs – la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a animé une série de six séances de discussion dans six villes de cinq provinces (Manitoba, Saskatchewan, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario) pendant la période du 22 juin au 20 juillet 2005. Les objectifs des séances de discussion étaient les suivantes :

- Permettre aux participants de commenter la recommandation préliminaire de la SGDN et le *Rapport d'étude préliminaire.*
- Offrir un forum pour échanger des points de vue.
- Permettre à la SGDN d'améliorer la recommandation avant sa finalisation.

Chacune des provinces choisies, à l'exception du Manitoba, correspondait aux provinces participant directement au cycle du combustible nucléaire. Le Manitoba a été inclus à la suite d'une demande de discussion à Pinawa, en raison de sa participation de longue date avec les Laboratoires Whiteshell d'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) et le laboratoire souterrain de recherche qui sont situés près de cette collectivité. On a invité les participants à la séance en fonction de leur participation antérieure aux activités et à la recherche de la SGDN ainsi que de l'intérêt porté au travail de la SGDN. En tout, 169 participants ont assisté aux séances.

L'ordre du jour de la séance comprenait des présentations de la SGDN portant sur les éléments de son *Rapport d'étude préliminaire*; ensuite, il y a eu des périodes de discussion en séances plénières et en petits groupes. Des questions d'orientation ont été utilisées afin d'obtenir les avis des participants sur les principaux aspects de la recommandation préliminaire de la SGDN et sur les conditions nécessaires à une mise en œuvre réussie. Des rapports de séance ont été préparés pour chacune des séances de discussion, et ils ont été affichés au site Web de la SGDN (www.nwmo.ca).

Ce rapport sommaire résume les grands messages véhiculés par les participants des discussions. Dans la mesure du possible, le rapport sommaire et les rapports de chaque séance ont été rédigés afin de refléter le terrain d'entente et la gamme des opinions exprimées.

Opinions générales sur la SGDN et son approche relative à la consultation et à la discussion – Les participants aux discussions ont appuyé dans une large mesure l'approche de la SGDN pour l'élaboration de son *Rapport d'étude préliminaire* et pour la recommandation, et ils ont félicité la SGDN pour ses consultations. Plus particulièrement, de nombreux participants ont indiqué que la SGDN avait fait preuve d'ouverture et de transparence dans ses travaux; ils avaient l'impression qu'on les avait écoutés pendant les discussions et les consultations antérieures. Les participants ont particulièrement remarqué les efforts et l'appui de la SGDN pour un dialogue constructif avec les collectivités autochtones.

Les participants ont fortement encouragé la SGDN à poursuivre les consultations et les discussions amorcées avec les Canadiens dans le cadre de son étude, en particulier avec la jeunesse et les peuples autochtones, et ce, au moment où la SGDN se dirige vers la mise en œuvre de l'approche retenue par le gouvernement.

Un petit nombre de participants a exprimé son désaccord, mentionnant que le processus de consultation de la SGDN aurait dû dépasser son mandat législatif et rechercher expressément une discussion sur le rôle de l'énergie nucléaire dans l'ensemble de la production énergétique au Canada. Certains d'entre eux ont indiqué que le processus de discussion de la SGDN aurait dû ressembler plutôt à une évaluation environnementale, y compris des audiences officielles devant un groupe d'experts.

Opinions générales sur le *Rapport d'étude préliminaire* – La plupart des participants ont appuyé globalement le *Rapport d'étude préliminaire* et ont constaté qu'il était équilibré, instructif, exhaustif et équitable. Plus particulièrement, les participants ont apprécié le document pour les raisons suivantes :

- Clarté de l'analyse.
- Niveau des détails et information connexe.
- Équilibre entre les considérations techniques et sociales.
- Objectivité et mesure dans laquelle on a équilibré besoin de décision opportune et la nécessité de recommander la solution la plus appropriée et la plus durable.
- Attention prêtée aux considérations sociales à long terme et éthiques.
- Ton (directionnel et non normatif); impartialité pour présenter précisément l'éventail des opinions existantes sur un grand nombre d'enjeux importants relatifs au combustible nucléaire irradié.

Tout en appuyant généralement le *Rapport d'étude préliminaire,* plusieurs participants ont exprimé des inquiétudes au sujet de la neutralité du rapport à l'égard de la question de la production d'énergie nucléaire. Certains participants ont estimé que le *Rapport d'étude préliminaire* était trop ciblé et que la SGDN devrait commenter l'avenir de l'énergie nucléaire au Canada et la production future du combustible nucléaire irradié, bien que ces questions ne soient pas comprises dans le mandat législatif de la SGDN. Des participants ont prétendu que le Canada ne devrait pas prendre de décision sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, avant qu'il n'y ait eu un débat national axé sur l'avenir de l'énergie nucléaire. D'autres participants ont pris en défaut le *Rapport d'étude préliminaire*, signalant qu'il n'appuie pas explicitement la production nucléaire continue.

Opinions sur la pertinence et les caractéristiques clés de la recommandation – Une grande majorité des participants à la séance de discussion ont indiqué qu'ils étaient à l'aise avec la recommandation, globalement. Ces participants ont appuyé l'identification et la recommandation par la SDGN d'une « Quatrième option », faisant remarquer qu'elle combine les points forts de chacune des trois options à étudier en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire.*

Seulement quelques participants se sont expressément trouvés en désaccord avec la nature de la recommandation de la SGDN, témoignant en faveur de l'Option 2 (Stockage continu en surface sur les sites des complexes nucléaires) ou de l'Option 3 (Stockage centralisé, soit en surface ou à faible profondeur) selon la description de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire,* et ce, dans une large mesure en tant que solutions temporaires additionnelles en attendant un débat sur l'énergie nucléaire. Sans se soucier de leurs opinions sur divers aspects de la recommandation de la SGDN, les participants ont, néanmoins, généralement convenu que la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié est une question qui doit être abordée dès maintenant.

Quelques-uns des participants ont signalé qu'ils ne voyaient pas de différence substantielle entre la recommandation préliminaire de la SGDN, soit l'Option 4 (Gestion adaptative progressive), et l'Option 1 (Évacuation en couche géologique profonde dans le Bouclier canadien), dont l'étude est prévue par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

À chaque séance de discussion, plusieurs participants ont exprimé avec inquiétude que le schéma chronologique indicatif de mise œuvre du *Rapport d'étude préliminaire* était trop long. Ces participants pensaient que ce calendrier devrait être accéléré, dans toute la mesure du possible, et ils ont indiqué qu'on en savait déjà assez sur la technologie relative à un dépôt géologique en profondeur destiné au combustible nucléaire irradié pour procéder immédiatement. Toutefois, d'autres participants avaient des vues divergentes, indiquant que le schéma chronologique indicatif était soit « pragmatique », ou qu'il était impossible de prévoir le temps nécessaire à l'obtention d'un consentement éclairé de la part d'une collectivité hôte volontaire et des peuples autochtones.

Confinement et isolation centralisés dans des formations géologiques convenables – La grande majorité des participants a appuyé l'aspect de la recommandation de la SGDN relative au confinement et à l'isolation géologiques centralisés et en profondeur du combustible nucléaire irradié. Ces participants croyaient ce qui suit pour cet aspect de la recommandation :

- Est reconnu techniquement valable, selon la conclusion de l'EACL et du groupe d'experts Seaborn.
- Permet un contrôle institutionnel grâce au stockage centralisé.
- Permet la protection des populations humaines et de l'environnement en fournissant un stockage en profondeur, de nombreuses barrières et une isolation chimique.
- Est l'option la plus rentable.
- Assure les plus hauts niveaux de sécurité tant à moyen terme qu'à très long terme.
- Ne devrait pas être difficile sur le plan technique puisque le Canada compte de vastes régions de formations géologiques convenables.

- Répond le mieux aux principales préoccupations du public en matière de sécurité et de protection des générations actuelles et futures.

Certains participants qui ont soutenu cet aspect de la recommandation ont souligné que leur appui dépendait de la découverte d'un site convenable sur le plan technique au sein d'une collectivité hôte volontaire. D'autres participants ont mentionné qu'ils appuyaient la recommandation pourvu qu'elle traite uniquement du combustible nucléaire irradié provenant des complexes nucléaires canadiens existants.

Quelques participants ont soulevé une question, à savoir quelles régions du Canada ont été jugées convenables par la SGDN sur le plan géologique. Certains participants ont exprimé de l'inquiétude face à l'inclusion de roches sédimentaires ordoviciennes en tant que formation géologique convenable, compte tenu du fait que ce point n'avait peut-être pas été étudié suffisamment. Quelques participants ont indiqué qu'il ne serait pas approprié d'inclure la Saskatchewan dans les territoires ciblés pour des activités initiales d'établissement de site, car la province a reçu peu d'avantages nets du cycle du combustible nucléaire jusqu'à maintenant. Bien que le Manitoba ne soit pas cible pour l'établissement du site, certains ont demandé à la SGDN de reconnaître explicitement que la *Loi sur les déchets radioactifs de haute activité* du Manitoba impose des restrictions sur les installations destinées au stockage et à l'évacuation du combustible nucléaire irradié au Manitoba.

L'appui pour cet aspect de la recommandation n'a toutefois pas été unanime. Quelques participants ont privilégié le stockage en surface, aux sites des complexes existants, principalement comme moyen de limiter le transport du combustible nucléaire irradié, puis de garder les déchets accessibles et bien en vue.

Prise de décision par étape et gestion adaptative – Une grande majorité des participants a aussi indiqué être généralement à l'aise avec cet aspect de la recommandation, faisant remarquer qu'il était approprié de prendre des décisions par étape et adaptées aux circonstances. Les participants appuyant cet aspect important de la recommandation ont souvent éprouvé le besoin de conditions, afin que la prise de décision progressive et la gestion adaptative ne se traduisent pas par un processus décisionnel risquant de ne pas aboutir.

Quelques participants ont exprimé leur désaccord à propos de cet aspect de la recommandation, croyant que la technologie en matière de dépôt en profondeur est bien en main et préfère des jalons fixes à la mise en œuvre de l'approche de gestion du combustible nucléaire irradié.

Stockage peu profond provisoire – Les participants ont offert des opinions très divergentes sur l'aspect de la recommandation qui réclame un stockage souterrain peu profond provisoire destiné au combustible irradié au site central, en attendant le développement du dépôt géologique en profondeur. De nombreux participants ont

demandé à la SGDN de préciser le motif et de justifier de cette disposition. Une minorité de participants a contesté toute cette disposition, prétendant qu'un stockage souterrain peu profond, provisoire et centralisé, n'était pas nécessaire et pourrait jouer contre les objectifs à long terme de la SGDN en matière de sécurité et d'intégrité environnementale en gestion du combustible nucléaire irradié. Certains participants ont souligné que l'étape provisoire facultative du stockage souterrain peu profond était une approche prudente puisqu'elle donnerait aux citoyens plus de temps pour comprendre les enjeux et pour faire confiance à l'approche avant d'aller de l'avant; elle accorderait aussi plus de temps pour l'exploration de nouvelles technologies en ce qui a trait à la gestion des déchets et aux utilisations du combustible.

Clause de récupération des déchets – La plupart des participants ont appuyé cet aspect de la recommandation qui permet la récupération du combustible nucléaire irradié en provenance du dépôt géologique en profondeur, et ils ont fait remarquer que : (i) le combustible irradié doit être accessible si la surveillance révèle l'existence de problèmes; (ii) le combustible nucléaire irradié est une ressource d'énergie potentielle pour les générations futures; (iii) des technologies futures pourraient voir le jour et aider à mieux gérer le combustible irradié.

Certains participants ont indiqué, toutefois, qu'ils n'appuyaient pas la clause de récupération des déchets en raison de son coût apparent. D'autres ont contesté la récupération des déchets pour des raisons de sécurité et parce qu'ils s'opposaient au retraitement du combustible nucléaire irradié, associé à toute réutilisation des déchets.

Surveillance continue – L'appui des participants pour la recommandation de la SGDN relative à une surveillance continue du combustible nucléaire irradié au cours de périodes prolongées était presque unanime. Vu l'importance qu'un grand nombre de personnes accorde au maintien de la capacité de surveiller le combustible irradié au fil du temps, de nombreux participants ont indiqué que la SGDN se doit de préciser dans le rapport d'étude final la nature et l'étendue de la surveillance prévue.

Opinions des participants sur les conditions nécessaires à la mise en œuvre réussie de l'approche – Des participants aux séances de discussion ont dégagé en général cinq facteurs clés relatifs à la mise en œuvre, perçus comme importants pour une mise en œuvre appropriée de l'approche de gestion qui sera retenue :

> **1. Avis des participants sur la consultation des citoyens** – Les participants ont accordé une grande importance à la consultation continue des citoyens et à l'éducation publique, mentionnant que ces points seront décisifs pour inspirer confiance, pour obtenir l'appui du public lors de la mise en œuvre de la recommandation de la SGDN et pour permettre aux collectivités de prendre des décisions éclairées. De nombreux participants ont encouragé la SGDN à inclure dans la mesure du possible dans son rapport la façon dont elle prévoit continuer

le processus amorcé par son étude, et ce, jusqu'à la mise en œuvre de l'approche de gestion elle-même.

2. Opinions des participants sur la gouvernance – Pour de nombreux participants, la gouvernance de la SGDN et les processus de prise de décision connexes étaient des questions de grande importance. Les participants ont proposé que le rapport d'étude final comprenne des recommandations relatives aux rôles qui seront joués par différents groupes lors de la prise de décision, notamment ceux-ci :

- Citoyens vivant dans les collectivités hôtes éventuelles.
- Administrations locales.
- Peuples autochtones.
- Associations de chalets.
- Associations d'affaires.
- Collectivités le long des routes de transport.
- Citoyens des entités ou districts administratifs régionaux plus élargis.
- Citoyens de la province plus élargie que vise l'étude.

De nombreux participants ont exprimé leur inquiétude à l'égard des processus décisionnels aux niveaux fédéral et provincial, en raison d'une décision gouvernementale liée à une approche, et ils ont demandé à la SGDN de faire la lumière sur le processus décisionnel à la suite de la présentation de la recommandation au ministre des Ressources naturelles du Canada.

Beaucoup de participants ont critiqué la composition actuelle du conseil d'administration de la SGDN. Plusieurs ont remarqué que les principes de régie d'entreprise judicieux demandent des directeurs indépendants; ils ont recommandé que le conseil de la SGDN soit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Les représentants des Autochtones aux séances de discussion ont demandé à la SGDN de faire des recommandations sur la participation autochtone à la gouvernance de la SGDN. Plusieurs participants ont aussi mentionné l'importance d'intégrer aux structures de gouvernance du conseil de la SGDN la collectivité hôte choisie.

3. Opinions des participants sur l'établissement du site – Les participants ont appuyé solidement la recommandation de la SGDN d'établir le site du dépôt géologique en profondeur uniquement dans une collectivité hôte volontaire, avec la mise en garde que toute collectivité hôte volontaire doit aussi prouver qu'elle est adéquate sur le plan technique. Un petit nombre de participants a mentionné que la SGDN sera incapable de trouver une collectivité hôte volontaire et a suggéré, en partie pour cette raison, que les déchets restent aux sites des complexes existants ou que la SGDN pense à créer une collectivité constituée à

cette fin (et par conséquent volontaire) près d'un emplacement géologique convenable sur des terres publiques. Les participants ont dans une large mesure demandé à la SGDN d'offrir suffisamment de temps et de ressources permettant aux collectivités hôtes éventuelles d'avoir les moyens de prendre des décisions éclairées. La façon dont les frontières des « collectivités hôtes volontaires » seront définies et la manière de mesurer la « volonté » de la collectivité se trouvaient parmi les grandes préoccupations des participants.

Les participants ont souligné l'importance de démarrer sans tarder les activités relatives à l'établissement du site, après la décision gouvernementale quant à une approche. Une des premières tâches signalées à l'attention de la SGDN a été l'élaboration d'un ensemble de critères clairs, transparents et acceptés, servant à évaluer la pertinence des sites potentiels. Les participants ont conseillé à la SGDN de prêter attention aux leçons tirées de précédents exercices d'établissement de site concernant des déchets dangereux et des déchets nucléaires de faible activité.

4. Opinions des participants sur le financement – Les participants aux séances de discussion ont soutenu l'approche de la SGDN, à savoir faire des prévisions de coûts prudentes; ainsi, les fonds disponibles n'influenceront pas indûment les choix futurs ayant trait à l'approche de gestion la plus adéquate pour le combustible nucléaire irradié au Canada. Les participants ont admis les clauses de garantie financière qui ont été créés à la suite de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* 2002, mais ils ont constaté qu'il reste beaucoup à faire pour que le public ait confiance, croie que des ressources suffisantes seront disponibles pour toute la durée de la mise en œuvre de l'approche. Les participants se demandaient surtout s'il y aurait suffisamment de fonds pour la mise en œuvre de toute la recommandation, et ce, sur de très longues périodes de temps, s'il s'avérait que les services nucléaires ne sont pas viables à plus long terme, si un gouvernement futur décidait d'utiliser les fonds en fiducie à d'autres fins ou si les fonds réservés ne couvraient pas entièrement les coûts de la mise en œuvre. Les participants ont fait de nombreuses suggestions sur la façon de renforcer leur confiance à l'égard de la garantie financière.

5. Opinions des participants sur le potentiel intellectuel et de recherche – Les participants à quatre des six séances de discussion ont donné une importance particulière aux enjeux associés au potentiel intellectuel et de recherche, et ils ont reconnu que la mise en œuvre de la recommandation de la SGDN exigera que les connaissances et l'expertise soient disponibles sur une très longue période et, par conséquent, un investissement considérable et permanent dans les sciences naturelles et sociales. Les participants ont aussi fait remarquer que la mémoire et le potentiel institutionnels de la main-d'œuvre nucléaire s'effritent; de nombreuses personnes bien informées ont quitté l'industrie ou sont sur le point de prendre leur retraite, et il y a peu de nouveaux arrivants. Les participants ont

proposé plusieurs suggestions pour la mise en œuvre d'une recherche pertinente et d'un programme de développement en matière de capacité intellectuelle, en vue d'appuyer la recommandation proposée.

Variations et enjeux régionaux – L'éventail et la nature des messages entendus étaient semblables dans l'ensemble des six séances de discussion. Toutefois, chaque séance a engendré des discussions et une exploration des enjeux propres à la région, compte tenu d'une expérience différente du cycle du combustible nucléaire et des questions patrimoniales découlant de ces expériences. Par exemple, les leçons tirées de l'extraction de l'uranium ont influencé les commentaires de certains participants de Saskatoon, les leçons tirées du processus d'établissement du site des déchets nucléaires de faible activité ont influencé les commentaires de certains participants de Toronto ainsi que leurs attentes face à la mise en œuvre de la recommandation de la SGDN.

Prochaines étapes – Les résultats des séances de discussion ainsi que des autres consultations et échanges de la SGDN aideront à perfectionner la recommandation et le rapport d'étude final de la SGDN, qui doivent être soumis au ministre des Ressources naturelles du Canada au plus tard le 15 novembre 2005. Il sera possible de consulter le rapport sur le site Web de la SGDN (www.nwmo.ca).

1 Introduction

1.1 Contexte

Le 15 novembre 2002, la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* entrait en vigueur, exigeant que les principaux propriétaires de combustible nucléaire (Ontario Power Generation, Hydro-Québec, New Brunswick Power Nuclear, et Énergie atomique Canada Limitée) créent la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) et commencent à verser les cotisations prévues à des fonds en fiducie destinés à mettre en œuvre une approche de gestion ayant l'aval du gouvernement fédéral pour ce qui concerne le combustible nucléaire irradié. Cette loi demande aussi que, au plus tard le 15 novembre 2005, la Société de gestion des déchets nucléaires présente au ministre des Ressources naturelles une étude déterminant ce qui suit :

(a) Les approches proposées pour la gestion des déchets du combustible nucléaire, accompagnées de commentaires du comité consultatif à ce sujet.
(b) La recommandation, à savoir, laquelle des approches proposées devrait être adoptée.

En mai 2005, après plus de deux ans d'étude technique, de discussion et de consultation avec les citoyens,[1] la SGDN a publié *Choisir une voie pour l'avenir – La gestion future du combustible nucléaire irradié du Canada - Rapport d'étude préliminaire* (ci-après désigné par *Rapport d'étude préliminaire).* Au cours du stade du *Rapport d'étude préliminaire*, la SGDN a cherché à partager ses idées et son projet de plan d'action pour la gestion du combustible nucléaire irradié, puis à offrir aux Canadiens une occasion de commenter la recommandation préliminaire ainsi que le *Rapport d'étude préliminaire* connexe, avant leur présentation de ces documents au ministre.

1.2 Séances de discussion sur le *Rapport d'étude préliminaire* de la SGDN

1.2.1 Lieu des séances de discussion

La SGDN a animé six séances de discussion portant sur son *Rapport d'étude préliminaire*, pendant les mois de juin et de juillet, aux endroits suivants :

- Pinawa, Manitoba (le 22 juin 2005)
- Saskatoon, Saskatchewan (les 28 et 29 juin 2005)
- Saint John, Nouveau-Brunswick (les 5 et 6 juillet 2005)
- Trois-Rivières, Québec (les 8 et 9 juillet 2005)
- Toronto, Ontario (les 15 et 16 juillet 2005); et
- North Bay, Ontario (les 19 et 20 juillet 2005).

[1] Les résultats de tous les processus techniques et des consultation avec les citoyens de la SGDN entrepris pendant la période d'étude sont disponibles au site Web de la SGDN à l'adresse www.nwmo.ca

Chacun des lieux choisis, sauf Pinawa au Manitoba, correspondait aux provinces participant directement au cycle du combustible nucléaire. Pinawa a été inclus à la suite d'une demande de discussion au Manitoba et en raison de sa participation de longue date avec les Laboratoires Whiteshell d'Énergie atomique du Canada Limitée et le laboratoire souterrain de recherches qui sont situés près de cette collectivité.

On a invité les participants aux séances de discussion en fonction de leur participation antérieure aux processus de l'étude de la SGDN, y compris la compilation d'information documentaire, les ateliers, les tables rondes, la contribution aux études techniques ainsi que les discussions et la consultation ayant trait à un large éventail de questions abordées par la SGDN depuis novembre 2002. En tout, 169 participants ont assisté aux séances. L'Annexe I contient une liste des activités de recherche et de consultation à partir desquelles les participants aux séances de discussion ont été choisis.

1.2.2 Objectifs des séances de discussion

Les objets des séances de discussion étaient les suivants :

- Permettre aux participants de commenter la recommandation préliminaire de la SGDN et le *Rapport d'étude préliminaire.*
- Offrir un forum servant à échanger des points de vue.
- Permettre à la SGDN d'améliorer la recommandation avant sa finalisation.

1.2.3 Approche pour les séances de discussion

Un ordre du jour commun a servi à toutes les séances[2] (voir l'Annexe II). Les séances étaient organisées et animées par les consultants de Stratos Inc., entreprise liée par contrat avec la SGDN. L'ordre du jour comprenait une présentation sur la SGDN, en séance plénière d'ouverture, le *Rapport d'étude préliminaire* et la recommandation, ce que faisait Elizabeth Dowdeswell, présidente de la SGDN (voir l'Annexe III). On invitait ensuite les participants à demander des clarifications, à faire part de leurs réactions et à formuler des commentaires initiaux au sujet du *Rapport d'étude préliminaire* et de la recommandation. On invitait ceux qui souhaitaient donner par écrit à la SGDN leur avis sur le *Rapport d'étude préliminaire* et la recommandation, de le faire à l'aide du courriel, du courrier ordinaire, d'un télécopieur ou du site Web de la SGDN, et ce, jusqu'au 31 août 2005.

Une séance plénière de discussion était consacrée à la pertinence de la recommandation de la SGDN; elle était suivie de groupes de discussion s'attaquant aux cinq aspects principaux de la recommandation préliminaire de la SGDN, à savoir :

- Confinement et isolation centralisés du combustible nucléaire irradié dans des formations rocheuses convenables.
- Souplesse dans la cadence, et façon de mettre en œuvre et de prendre des décisions par étapes.
- Stockage souterrain peu profond provisoire au site centralisé.

[2] La séance de discussion de Pinawa n'a duré qu'une seule journée.

- Surveillance continue du combustible irradié.
- Potentiel de récupération des déchets sur une période prolongée.

Au cours des réunions en petits groupes, on a demandé aux participants de se concentrer sur les questions suivantes :

- Est-ce que l'approche de gestion recommandée est convenable pour le Canada?
    - De quelles façons est-elle convenable?
    - Quelles inquiétudes avez-vous, le cas échéant?
    - Comment peut-on l'améliorer?

Chaque groupe de discussion présentait ses conclusions à la séance plénière ainsi qu'un sommaire de ses discussions respectives sur chacun des aspects clés de la recommandation.

La deuxième partie de l'ordre du jour comprenait une présentation en séance plénière, axée sur les aspects clés de la mise en œuvre de la recommandation; elle était suivie de groupes de discussion. Les aspects clés de la mise en œuvre traités étaient ceux-ci :

- Consultation avec les citoyens.
- Processus d'établissement du site.
- Financement.
- Gouvernance et organismes.
- Conception des plans de mise en œuvre.
- Mesures d'atténuation.
- Potentiel intellectuel et de recherche.

On a demandé aux participants de se concentrer sur les questions suivantes à l'égard de la mise en œuvre de la recommandation de la SGDN :

- Quelles sont les conditions nécessaires à une mise en œuvre réussie de l'approche?
    - Qu'est-ce qui compte le plus pour vous dans la mise en œuvre?
    - De quelles assurances avez-vous besoin pour faire confiance à la mise en œuvre?

Chaque groupe de discussion présentait ses conclusions à la séance plénière ainsi qu'un sommaire de ses discussions respectives sur chacun des enjeux de la recommandation.

Il est important de noter que les séances de discussion n'étaient pas conçues pour parvenir à un consensus chez les participants. Des rapports sur chacune des séances de discussion individuelles ont été rédigés et affichés au site Web de la SGDN (www.nwmo.ca). Les rapports ne contiennent pas de compte rendu textuel ni de relevé de toutes les opinions exprimées. Les rapports tentent de présenter des opinions qui, d'après le rapporteur et l'animateur, étaient largement partagées ou bien des avis illustrant la gamme des points de vue de participants de la séance. Dans la mesure du possible, les rapports essaient de rester fidèles au libellé des opinions.

1.3 À propos de ce rapport

Ce rapport sommaire repose sur les six rapports des séances de discussion. Le rapport met en évidence les messages des séances de dialogue, ainsi que les points saillants des enjeux et des variations des régions signalés dans les messages des différentes compétences. Tout comme dans les rapports de séances, dans ce rapport, l'intention est de saisir succinctement et fidèlement les opinions communes et les perspectives élargies des participants, notamment les commentaires peut-être controversés ou, dans certains cas, imprécis, formulés par certaines personnes.

Il est important de noter que, vu l'orientation de ce rapport, soit offrir une synthèse des messages clés véhiculés par les participants, les réponses données par le personnel de la SGDN pendant les séances, que ce soit à la suite de demandes de clarification ou d'intention, ne sont pas comprises dans ce rapport. Dans la même veine, bien que des indications de la source soient fournies, certains participants ou organismes ont demandé que, pour les rapports sur les séances de discussion individuelles, il n'y ait pas d'indication de la source des principaux messages qui se trouvent dans le présent document.

2 Opinions générales sur la SGDN et le *Rapport d'étude préliminaire*

2.1 Opinions des participants sur les processus de consultation et de discussion de la SGDN

Les participants des séances de discussion ont appuyé majoritairement l'approche choisie par la SGDN pour l'élaboration du *Rapport d'étude préliminaire* et de la recommandation; ils ont été flatteurs à l'égard des activités de consultation et de discussion de la SGDN. Plus particulièrement, de nombreux participants ont exprimé l'opinion que la SGDN avait été ouverte et transparente dans son travail, et que, personnellement, ils avaient eu l'impression que la SGDN les avait écoutés lors des précédentes discussions et consultations.

Les participants ont particulièrement remarqué les efforts et l'appui de la SGDN qui ont favorisé un dialogue fructueux avec les collectivités autochtones. Ils ont constaté que les possibilités et les ressources mises à la disposition des Autochtones ont permis à ceux-ci de mieux comprendre l'industrie nucléaire en général, et la gestion du combustible irradié en particulier. Ils ont aussi constaté que les possibilités et le soutien offerts par la SGDN ont donné aux organismes des Autochtones la possibilité d'amorcer un dialogue fructueux avec les producteurs nucléaires et leurs organismes de réglementation provinciaux. Des exceptions à cet appui général des Autochtones sont apparues en Saskatchewan, où certains participants ont fait part de leur inquiétude face aux moyens pris par la SGDN pour se gagner les faveurs des Métis. Un participant de la séance de Toronto a indiqué que la SGDN n'avait pas rendu adéquatement dans le cadre du

Rapport d'étude préliminaire l'opposition autochtone au développement ultérieur de l'énergie nucléaire au Canada.

Un petit nombre de participants a exprimé des opinions contraires à propos de la pertinence du processus de consultation de la SGDN, mentionnant que celui-ci avait une portée trop étroite à cause de son exclusion des enjeux en matière d'énergie nucléaire et de production de déchets nucléaires. Très peu de participants ont indiqué que les activités antérieures de discussion et de consultation étaient exagérément axées sur les collectivités rapprochées d'un complexe et suggéré qu'un processus national de discussion et de consultation plus général aurait été plus approprié. Un nombre équivalent de participants a soutenu que, au contraire, le processus était trop global et aurait dû être limité davantage aux collectivités susceptibles d'être directement touchées par la gestion du combustible nucléaire irradié. Un participant croyait que le processus de discussion et de consultation de la SGDN était inacceptable, car il était moins officiel, efficace et objectif que celui précisé par les processus d'évaluation environnementale habilités par la législation.

En dépit du soutien général apporté aux activités de consultation et de discussion de la SGDN, de nombreux participants ont dit avec inquiétude que trop peu de Canadiens étaient sensibilisés aux enjeux en cause. Ces participants ont fortement encouragé la SGDN à poursuivre la discussion et la consultation avec les Canadiens, insistant, entre autres, sur la jeunesse canadienne et les peuples autochtones.

2.2 Opinions sur le *Rapport d'étude préliminaire*

Les participants ont généralement apporté un soutien global au *Rapport d'étude préliminaire*, et ils ont constaté que le rapport était équilibré, instructif, exhaustif et équitable. Plus particulièrement, les participants ont eu des félicitations pour le rapport , signalant ce qui suit :

- Clarté de l'analyse.
- Niveau des détails et information connexe.
- Équilibre entre les considérations techniques et sociales.
- Objectivité et mesure dans laquelle on a équilibré besoin de décision opportune et la nécessité de recommander la solution la plus appropriée et la plus durable.
- Attention prêtée aux considérations sociales à long terme et éthiques.
- Ton (directionnel et non normatif); impartialité pour présenter précisément l'éventail des opinions existantes sur un grand nombre d'enjeux importants relatifs au combustible nucléaire irradié.

Toutefois, quelques participants ont indiqué que le *Rapport d'étude préliminaire* ne pouvait pas être considéré comme impartial puisque que la SGDN est la propriété des producteurs nucléaires.

En plus de suggérer des améliorations à la recommandation elle-même et à sa mise en œuvre par la SGDN (voir ci-dessous), les participants ont formulé diverses suggestions de portée générale en vue d'améliorer le *Rapport d'étude préliminaire*, lesquelles, selon eux, aideraient à gagner l'appui et la confiance du public en ce qui concerne la recommandation. Ces suggestions comprenaient ce qui suit :

- L'élimination du jargon technique, la simplification des explications techniques, l'introduction de plus d'illustrations et d'analogies généralement comprises, ce qui pourrait se faire en rédigeant le *Rapport d'étude final* à l'aide du « niveau de langue 8 ».
- Tôt, dans le rapport, devrait se trouver une mention des grandes préoccupations du public qui sont apparues lors des séances de discussion et les réponses de SGDN.
- Le besoin de rendre l'information et les arguments plus pertinents pour les Canadiens en faisant, par exemple[3] ceci :
    - Traduire les prévisions de coûts de la mise en œuvre de la recommandation en coût par kilowatt/heure de production d'électricité.
    - Ajouter un exposé sur le transport du combustible irradié, comprenant des estimations du nombre de voyages nécessaires au transport de combustible des sites des complexes existants vers le site central, et ce, en fonction de chacune des méthodes de transport possibles (p. ex. : camion, train, bateau).
    - Clarifier la quantité d'espace nécessaire au dépôt centralisé, selon les différents scénarios futurs, et expliquer la façon de concevoir l'installation afin de répondre en toute sécurité au besoin de ces scénarios.
    - Rendre le rapport plus pertinent au niveau local grâce à une ventilation plus détaillée des coûts prévus, notamment les prévisions des frais de transport pour chaque province génératrice d'énergie nucléaire.
- Fournir le matériel et les renseignements additionnels dans le rapport d'étude final, notamment ceci :
    - Une « table des matières » à l'intérieur de la Partie 1 du rapport, indiquant où l'on peut trouver des renseignements additionnels sur les enjeux clés.
    - Des détails sur les plans de transition de la SGDN, alors qu'elle passe du statut d'organisme de planification à celui d'organisme de mise en œuvre.
    - L'ajout de toute la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, sous forme d'annexe au rapport d'étude final.
    - L'insertion de renvois explicites aux politiques du gouvernement du Canada sur la non-prolifération nucléaire.

[3] Certaines de ces suggestions sont déjà abordées dans le *Rapport d'étude préliminaire*. Cependant, la majorité des participants à la discussion ont constaté qu'ils n'ont pas eu l'occasion de se familiariser entièrement avec tous les détails se trouvant dans le *Rapport d'étude préliminaire*.

2.2.1 Rapport d'étude préliminaire et avenir de l'énergie nucléaire

Bien qu'appuyant globalement le *Rapport d'étude préliminaire,* plusieurs participants ont exprimé des craintes quant à la neutralité du rapport pour la production d'énergie nucléaire. Sans se soucier des avis sur l'avenir de la production d'énergie nucléaire au Canada, une importante majorité de participants a néanmoins compris qu'il était nécessaire de prendre des décisions sur la gestion du combustible nucléaire irradié et de les mettre en œuvre maintenant.

D'une part, quelques participants ont dit que le rapport était trop étroitement ciblé, et ils ont indiqué que la SGDN aurait dû commenter davantage l'avenir de la production de combustible nucléaire, même si ces enjeux dépassent son mandat législatif. Parmi les nombreuses interventions liées à la question se trouvent les suivantes :

- Le mandat de la SGDN est trop restrictif, et la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* aurait dû comprendre l'exploration des problèmes d'approvisionnement énergétique.
- La SGDN a évité d'aborder la question en raison d'une partialité pronucléaire inhérente, laquelle découle de son conseil d'administration formé uniquement de représentants de l'industrie nucléaire.
- Les problèmes de déchets se règlent mieux par une réduction à la source qui, dans ce cas-ci, comporterait l'interruption de la production de combustible irradié.
- La confiance du public face à l'approche recommandée risque de ne pas se concrétiser avant que la production du combustible irradié ne soit suspendue.
- Le combustible nucléaire irradié comporte essentiellement des risques complexes à long terme et pendant de nombreuses générations; l'unique solution permanente doit mener à la cessation de la production d'énergie nucléaire.
- Le principe de précaution, s'il est invoqué correctement, empêcherait la délivrance de permis d'expansion ou de remise à neuf de centrale nucléaire, et ce, jusqu'à ce qu'une solution permanente à la gestion du combustible nucléaire à long terme soit mise en œuvre.

Ces participants ont demandé à la SGDN de prendre position sur l'avenir de l'énergie nucléaire (même s'ils ont admis que cela ne relevait pas du mandat de la SGDN) et de recommander au ministre des Ressources naturelles du Canada de lancer une discussion publique indépendante, consacrée à l'avenir de l'énergie nucléaire, avant la prise de décision du gouvernement fédéral au sujet de la recommandation de la SGDN visant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. De plus, quelques-uns des participants ont aussi demandé à la SGDN d'inclure la présentation d'une analyse coût-avantage du cycle de vie des différentes sources d'énergie, afin qu'il y ait contextualisation des coûts de la gestion des déchets nucléaires. Quelques participants ont aussi exigé que la SGDN recommande que les gouvernements et les producteurs investissent tout autant dans les technologies d'énergies renouvelables que dans la gestion du combustible nucléaire irradié.

D'autres participants ont fortement exprimé leur désaccord avec les opinions ci-dessus et ont appuyé une production d'énergie nucléaire continue et élargie. Certains de ces participants ont blâmé le *Rapport d'étude préliminaire* de ne pas avoir appuyé explicitement la production nucléaire continue. Ces participants ont dit avec inquiétude que la position pronucléaire est sous-représentée dans le rapport et ont demandé pour quelle raison le *Rapport d'étude préliminaire* ne traite que des enjeux des déchets associés à la production d'énergie nucléaire, sans discuter aussi les avantages de l'énergie nucléaire et de la capacité de gérer les risques inhérents. Ces participants ont aussi estimé que le rapport devait fournir des informations supplémentaires sur l'Ontario, sur les besoins énergétiques futurs du Canada et sur les facteurs positifs de la production nucléaire, par rapport à d'autres options d'approvisionnement énergétique.

2.2.2 Option 1 (Évacuation en couche géologique profonde dans le Bouclier canadien) c. Option 4 (Gestion adaptative progressive)

À chaque séance, certains participants ont constaté qu'ils ne voyaient pas de différence substantielle entre la recommandation préliminaire de la SGDN, soit l'Option 4 (Gestion adaptative progressive), et l'Option 1 (Évacuation en couche géologique profonde dans le Bouclier canadien) devant faire l'objet d'une étude, selon la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Puisque l'Option 1 de la Loi et que l'Option 4 recommandée par la SGDN comportent un dépôt géologique en profondeur comme aboutissement final pour le combustible nucléaire irradié, ces participants ont affirmé que la participation publique et la prise de décision seraient plus claires et moins complexes si la recommandation de la SGDN était rebaptisée Option 1, avec prise de décision progressive.

2.2.3 Autres inquiétudes des participants face au Rapport d'étude préliminaire

Les participants ont soulevé des inquiétudes additionnelles quant au *Rapport d'étude préliminaire :*

- De nombreux participants ont exprimé une inquiétude en raison du peu de détails sur les aspects liés au transport, que l'on trouve dans la recommandation du *Rapport d'étude préliminaire*; ils demandaient à la SGDN de préciser la durée, la fréquence et l'envergure des activités de transport qui seront nécessaires au déplacement du combustible nucléaire irradié, depuis des complexes existants vers l'installation centrale recommandée, compte tenu des différents modes de transport (p. ex. train, bateau, camion).
- Plusieurs participants ont indiqué que le *Rapport d'étude préliminaire* de la SGDN était exagérément optimiste, supposant que les sociétés futures auraient plus d'expertise, de connaissances et de capacités institutionnelles pour traiter cette question. Ces participants ont souligné que le degré élevé d'incertitude à l'égard des sociétés et des institutions futures devait être admis et servir plus directement de justification pour appuyer la recommandation du confinement et de l'isolation dans des formations géologiques en profondeur.
- Un petit nombre de participants a exprimé l'avis que la méthodologie de l'évaluation n'était pas solide, appropriée ou rigoureusement scientifique.

- Très peu de participants ont demandé pour quelle raison le *Rapport d'étude préliminaire* n'offrait pas de recommandations précises permettant de déterminer quelles régions économiques devaient être ciblées pour l'identification et l'évaluation ultérieures du site.

2.3 Demandes additionnelles de renseignements

Les participants aux séances de discussion ont demandé des renseignements sur différents points du *Rapport d'étude préliminaire* et sur l'élaboration de la recommandation préliminaire. Elizabeth Dowdeswell et Sean Russell de la SGDN ont répondu à ces demandes de renseignements, et ils ont signalé aux participants des détails précis du *Rapport d'étude préliminaire,* le cas échéant. Voici certains de ces points soulevés le plus fréquemment :

- La fréquence prévue (c.-à-d., nombre de voyages) et la durée (c.-à-d., nombre d'années) du transport du combustible irradié, selon différents modes (p. ex. : bateau, train, camion).
- La mise en œuvre des clauses de garantie financière comprises dans la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et si elles suffisent pour la mise en œuvre complète de la recommandation de la SGDN, y compris la recherche et le développement, la discussion et la consultation avec les citoyens, le renforcement des capacités de la collectivité hôte en vue d'un consentement éclairé, les mesures d'atténuation pour les collectivités hôtes.
- La définition de « collectivité » de la SGDN et si la définition du *Rapport d'étude préliminaire* dépasse les lieux physiques et géographiques, afin d'inclure des collectivités culturelles ou d'autres groupes d'intérêts.
- Les obligations juridiques, commerciales et morales du Canada, ou le droit de refus en ce qui concerne les importations de combustible nucléaire irradié provenant d'autres pays qui ont acheté la technologie CANDU ou de l'uranium canadien.
- Le rôle du conseil d'administration, du comité consultatif et des gouvernements lors de la formulation de la recommandation et du *Rapport d'étude préliminaire.*
- La raison pour laquelle le Manitoba a été exclu de la liste des provinces au cours du processus d'établissement du site, notamment la sélection de sites potentiels destinés au stockage centralisé.
- Les raisons pour lesquelles la SGDN suggérait que d'autres formations géologiques (c.-à-d., roche sédimentaire ordovicienne) étaient convenables pour le dépôt géologique en profondeur.
- La façon des autres pays d'aborder la gestion du combustible épuisé, notamment la sélection du site, la surveillance continue et la récupération des déchets.
- Le processus décisionnel du gouvernement du Canada après la présentation de la recommandation.
- La structure, le mandat et les activités initiales de la SGDN après la recommandation.

2.4 Opinions sur la pertinence et les caractéristiques clés de la recommandation

La plupart des participants ont convenu de la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une approche de gestion efficace pour les déchets nucléaires existants, peu importe les décisions futures sur l'énergie nucléaire.[4] À ce titre, la plupart des participants ont indiqué qu'ils étaient à l'aise avec la recommandation dans son ensemble, et ils ont appuyé l'identification et la recommandation de la SGDN d'une « quatrième option » regroupant les points forts de chacune des trois options devant être étudiée en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Seulement quelques participants ont exprimé ouvertement leur désaccord quant à la nature de la recommandation de la SGDN, puis témoigné en faveur de l'Option 2 (Stockage continu en surface aux sites des complexes nucléaires) ou de l'Option 3 (Stockage centralisé, en surface ou à faible profondeur), selon la description de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Certains participants à chaque séance de discussion ont exprimé avec inquiétude que le schéma chronologique indicatif de mise en œuvre utilisé dans le rapport était trop long. Ces participants croyaient que le calendrier devait être écourté dans la mesure du possible; ils ont constaté qu'on en savait suffisamment au sujet de la technologie relative au dépôt géologique en profondeur destiné au combustible nucléaire irradié pour qu'il soit possible d'aller de l'avant tout de suite. De plus, le fait de ne pas bouger aussi rapidement que possible comportait des risques qui les préoccupaient, notamment ceci :

- Les connaissances et l'expertise techniques nécessaires à la mise en œuvre de l'approche de gestion pourraient être perdues.
- Les risques financiers seront plus grands, car la viabilité à long terme des producteurs nucléaires est incertaine.
- Il peut s'avérer difficile à plus long terme de susciter et de maintenir l'intérêt et la volonté politiques d'agir.
- Les installations de stockage existantes se remplissent et n'ont pas été conçues pour assurer la sécurité du combustible nucléaire irradié durant une période prolongée.
- Il y a risque que les capacités institutionnelles et sociales déclinent au lieu de prendre de l'expansion, même à court ou à moyen terme.

Certains de ces participants ont aussi exprimé l'opinion qu'il y avait une obligation morale pour les citoyens, politiciens et exploitants d'usine actuels de mettre en œuvre une approche de gestion au cours de la durée de vie prévue des complexes actuels (30 à 50 ans) – pour assurer la sécurité financière et pour s'assurer que le combustible nucléaire irradié est vraiment géré par la génération ayant bénéficié de l'utilisation de l'énergie nucléaire.

4 Cependant, un bon nombre de ces participants ont souligné que leur appui de la recommandation de la SGDN ne devrait pas être interprété comme un soutien apporté à l'exploitation actuelle d'énergie nucléaire ou servir à justifier l'expansion de l'industrie nucléaire.

Cependant, d'autres participants ont exprimé des opinions contraires. Certains ont indiqué que le schéma chronologique indicatif était « pragmatique » – étant donné les impératifs probables du calendrier pour trouver et pour évaluer un emplacement convenable ainsi que pour obtenir les permis de construction requis. D'autres ont conseillé à la SGDN d'éviter le schéma chronologique indicatif puisqu'il n'y a peut-être pas de base technique pour ces échéanciers; qu'il est impossible de prévoir le temps nécessaire, d'abord, à l'éducation et à l'information devant renforcer les capacités et, ensuite, à la consultation des citoyens aux fins du consentement éclairé d'une collectivité hôte volontaire et des peuples autochtones. Finalement, un petit nombre de participants a exprimé l'opinion que le schéma chronologique était trop court et optimiste, étant donné les incertitudes sociales et techniques et l'absence d'une installation semblable (existante ou en construction) n'importe où ailleurs dans le monde.

2.4.1 Confinement et isolation centralisés dans des formations géologiques convenables

Une grande majorité de participants a appuyé la recommandation de la SGDN relative au confinement et à l'isolation géologiques en profondeur centralisés du combustible nucléaire irradié. Ces participants ont estimé que cet aspect de la recommandation comportait les avantages suivants :

- Est reconnue comme étant rigoureusement technique, conformément à la conclusion de l'EACL et du *Rapport du groupe d'experts Seaborn*.
- Assure un contrôle institutionnel par un stockage centralisé.
- Permet de protéger des populations humaines et l'environnement en offrant un stockage en profondeur, différentes barrières et une isolation chimique.
- Est l'option la plus rentable.
- Offre les niveaux les plus élevés de sécurité tant à moyen qu'à très long terme.
- Le Canada possède de vastes zones de formations géologiques convenables et l'établissement du site ne devrait pas être difficile sur le plan technique.
- Il y a moins d'incertitude en géologie quant à la capacité des sociétés futures et de leurs institutions. Cette approche aborde le mieux les inquiétudes principales du public liées à la protection et à la sécurité des générations présentes et futures.

Certains participants qui ont appuyé cet aspect de la recommandation ont demandé à la SGDN d'ajouter dans le rapport d'étude final une justification sociale, éthique et technique plus étoffée pour cet aspect. D'autres ont souligné que leur appui dépendait de la découverte d'un site approprié sur le plan technique, au sein d'une collectivité hôte volontaire. Un sujet de préoccupation chez les participants qui ont appuyé cet aspect était l'enjeu du transport et les risques connexes. Plusieurs participants ont indiqué que l'établissement du site de l'installation devrait réduire au minimum la distance, la quantité de temps et de matières en cause dans les activités de transport.

Un certain nombre de participants ont aussi soulevé des problèmes liés aux zones du Canada que la SGDN a jugé appropriées sur le plan géologique. Par exemple, certains

participants étaient inquiets de l'insertion des roches sédimentaires ordoviciennes dans les formations adéquates sur le plan géologique. Ces participants ont souligné que, à leur avis, les précédentes études techniques avaient démontré que ces formations étaient inappropriées. Ils sont aussi indiqué que le Canada avait accumulé un large éventail de connaissances sur les formations de type granite, de telle sorte que du travail sur la formation sédimentaire représenterait un recul et une dépense de recherche importante et injustifiée si cela servait à en apprendre sur ces structures. D'autres participants ont mentionné qu'il serait inapproprié d'inclure la Saskatchewan dans les territoires ciblés pour les activités d'établissement du site initial – en raison de problèmes liés au transport et de la conviction que la province a déjà supporté un fardeau disproportionné pour développer ses mines d'uranium. D'autres ont exigé que la SGDN reconnaisse que la *Loi sur les déchets radioactifs de haute activité* du Manitoba impose des restrictions en matière d'installations destinées au stockage ou à l'évacuation du combustible nucléaire irradié au Manitoba.

Quelques-uns des participants ont indiqué que leur appui à la centralisation était conditionnel; ils se demandaient si le volume de combustible nucléaire irradié était restreint et limité à celui provenant de l'exploitation des complexes nucléaires existants, jusqu'à la fin de leur durée de vie prévue. Ces participants ont fait remarquer qu'ils étaient incapables de tirer des conclusions sur la pertinence d'une approche centralisée pour un avenir comportant une production nucléaire élargie, et que, selon ce scénario, une approche décentralisée pourrait être plus appropriée.

Toutefois, l'appui pour cet aspect de la recommandation n'était pas unanime. Certains participants ont expressément refusé de soutenir un confinement et une isolation centralisés dans des formations géologiques en profondeur, et ils ont favorisé un stockage en surface, aux sites des complexes existants afin de permettre une gestion et une supervision actives plutôt que passives. Ces participants ont constaté les faiblesses suivantes pour cet aspect de la recommandation :

- Le confinement et l'isolation géologiques en profondeur vont mettre les déchets « hors de vue et hors de portée » et compromettront l'intendance à long terme des matières.
- Cette option risque de donner le signal pour continuer ou pour accentuer la production d'énergie nucléaire en « réglant » le problème des déchets.
- Les défis et les problèmes en matière de transport seront insurmontables et les matières ne quitteront jamais les sites des complexes existants.
- Les risques de sécurité sont haussés et non atténués par le transport et la centralisation du combustible nucléaire irradié.
- Le concept, à ce jour, n'a pas fait ses preuves, et le combustible nucléaire irradié devrait rester aux sites existants au moins jusqu'à ce qu'il soit validé à plus long terme sur un autre territoire.

Finalement, un petit nombre de participants a mentionné que cet aspect de la recommandation était injustifié et que la SGDN devait se préoccuper uniquement de la

gestion du combustible nucléaire irradié sur une période de 150 à 500 ans, après quoi, les matières ne représenteront plus de danger.

2.4.2 Prise de décision progressive et gestion adaptative

Une forte majorité de participants a indiqué qu'elle était à l'aise avec la recommandation portant sur une prise de décision progressive et une gestion adaptative, constatant qu'elle était pragmatique pour identifier l'approche la plus probable pour la mise en œuvre et offrait les avantages suivants :

- Permet un apprentissage continu à partir des expériences mêmes du Canada et de celles des autres dans ce domaine, ce qui entraîne des révisions de détails à la conception.
- Permet aux générations futures de participer de façon proactive à la gestion du combustible nucléaire irradié.
- Permet l'émergence de nouvelles technologies et approches qui peuvent rendre le confinement et l'isolation géologiques inutiles.
- Accorde du temps pour l'élaboration et la mise en œuvre des réglementations et des structures de gouvernance appropriées; permet aux autres organismes de développer leur capacité de s'acquitter de leur mandat à long terme associé au combustible nucléaire irradié.
- Permet de donner suite aux décisions aussi rapidement ou lentement qu'il sera nécessaire.
- Accorde du temps pour le renforcement des capacités et la prise de décision éclairée chez les jeunes et dans les collectivités hôtes éventuelles; évite les conclusions prédéterminées qui risquent de miner le soutien à la collectivité.

Les participants qui ont appuyé cet aspect important de la recommandation ont souvent eu des réserves, souhaitant que la prise de décision progressive et la gestion adaptative ne mènent pas à un long processus décisionnel. Les participants ont exprimé avec inquiétude que des retards de mise en œuvre pourraient avoir des conséquences négatives graves, notamment celles-ci :

- La modification de l'objectif du projet ou la mise en veilleuse du projet lui-même à une date ultérieure.
- Le risque que les sites des complexes existants deviennent des sites de stockage permanents de fait.
- Le risque que l'installation destinée au stockage souterrain peu profond provisoire au site central devienne l'installation de stockage permanente de fait, au lieu du dépôt en profondeur.
- La perte de l'expertise technique existante en gestion du combustible irradié.
- Un risque plus élevé de dépassement de coûts.
- Un risque plus élevé de crise politique ou environnementale.

Ces participants ont fait différentes suggestions à la SGDN afin de calmer ces inquiétudes, notamment celles-ci :

- Insister davantage sur l'identification des activités nécessaires pendant la première décennie de la mise en œuvre et amorcer la mise en œuvre dès que possible.
- Déterminer les points de décision distincts à court terme et en discuter (p. ex. : quels sont-ils, que doit-on décider, quand, qui doit décider, quelles sont les conséquences).
- Concevoir des points de décision coïncidant avec le cycle électoral.
- Inclure des recommandations sur les délais supérieurs acceptables – disons « jusqu'à concurrence de 30 ans » plutôt qu'« environ 30 ans ».
- Intégrer les jeunes – les générations futures – au processus décisionnel.

Compte tenu des considérations ci-dessus, certains participants ont exprimé leur désaccord avec la recommandation portant sur une prise de décision progressive et une gestion adaptative; ils ont aussi compris qu'elle envoie le signal que cette génération ne s'intéresse qu'à discuter la question et ne s'occupe pas de la mise en œuvre des solutions. Ces participants ont préféré que la SGDN fasse une recommandation ferme, comprenant des points de repère clés pour la mise en œuvre d'une approche de gestion relative au combustible nucléaire irradié.

2.4.3 Stockage peu profond provisoire

Les participants ont offert des vues très divergentes sur le stockage souterrain peu profond provisoire destiné au combustible irradié au site central, en attendant la création du dépôt en profondeur. De nombreux participants ont mentionné que le stockage peu profond provisoire exigeait une meilleure justification et rationalisation dans le rapport d'étude final; il ont ajouté qu'il fallait une discussion spécifique sur les risques et avantages du stockage peu profond provisoire centralisé par rapport aux risques de laisser le combustible irradié aux sites des complexes jusqu'à ce que le dépôt géologique en profondeur soit prêt.

Les participants qui ont appuyé cet aspect de la recommandation l'ont fait en constatant ceci :

- La centralisation précoce accroît la sécurité liée au combustible nucléaire irradié.
- En tant qu'activité parallèle au développement du dépôt géologique en profondeur, elle réduit le temps requis jusqu'à ce que toutes les matières soient situées de façon sécuritaire dans le dépôt géologique en profondeur.
- Elle permet de faire la démonstration des technologies nécessaires et de gagner la confiance du public.
- Elle aide à identifier le site puisque moins de sites possèdent les formations convenables pour le stockage peu profond provisoire ainsi que pour l'isolation géologique en profondeur permanente.
- Elle permet un mise hors service et un nettoyage plus opportuns si les décisions de ne pas remettre à neuf les centrales nucléaires existantes sont prises.

- Elle donne aux citoyens une solution de rechange bien connue et confortable par rapport à l'approche actuelle en gestion des ordures ménagères (c.-à-d. cueillette, centralisation et évacuation finale).
- Elle procure un mécanisme à un prix relativement abordable pour augmenter les capacités et la confiance, ainsi que pour améliorer la prise de décision relative au confinement et à l'isolation géologiques ultimes, en profondeur.

Un nombre équivalent de participants a affirmé que le stockage peu profond provisoire centralisé était inutile et pouvait nuire aux objectifs à long terme de la SGDN en matière de sécurité et de protection du combustible nucléaire irradié, tout en constant ce qui suit :

- Le combustible nucléaire irradié est actuellement stocké de façon sécuritaire aux sites des complexes existants.
- Le savoir-faire technologique existe déjà et inspire confiance pour un dépôt géologique en profondeur; acquérir un ensemble de connaissances comparables sur le stockage peu profond prendrait du temps et des ressources financières additionnelles.
- Cette approche peut augmenter plutôt que réduire la manutention du combustible irradié ainsi que les expositions professionnelles et publiques connexes.
- La crainte d'aboutir aux pires résultats – combustible nucléaire irradié, abandonné dans des conteneurs inappropriés, dans des formations inappropriées, hors de la vue et oublié par les générations futures. Si le stockage provisoire est jugé nécessaire, ces participants ont largement préféré que ce soit en surface.

Les participants qui ont fait part de leur inquiétude pour cet aspect de la disposition ont en général favorisé l'une des deux solutions suivantes :

- Un transfert direct de combustible irradié, depuis des complexes vers un dépôt géologique en profondeur lorsqu'il sera prêt.
- Un stockage en surface provisoire centralisé, afin que le combustible nucléaire irradié reste en vue et à l'esprit.

2.4.4 Dispositions pour la récupération des déchets

La plupart des participants ont appuyé les dispositions pour la récupération des déchets du combustible nucléaire irradié du dépôt géologique en profondeur, et ce, pour des raisons d'intégrité environnementale; ils ont fait remarquer que le combustible irradié doit être accessible si la surveillance indique qu'un problème existe et s'il faut des modernisation et des réparations de conteneurs.

Plusieurs autres participants ont aussi appuyé les dispositions pour la récupération des déchets pour d'autres raisons, notamment celles-ci :

- L'opinion que le combustible nucléaire sera toujours récupérable par ceux qui veulent y accéder, et que la SGDN devrait intégrer la récupération des déchets à

la conception du dépôt, sous forme de moyen nécessaire de réduire au minimum les coûts et les risques pour les générations futures qui désirent y avoir accès.
- La récupération des déchets est nécessaire afin de permettre aux générations futures de prendre des décisions, à savoir, s'il faut, ou quand, fermer le dépôt de façon permanente.
- Le combustible nucléaire irradié est une source d'énergie possible pour les générations futures.
- Les technologies futures pourraient voir le jour et permettre de gérer le combustible irradié avec moins de risques.

Cependant, certains participants ont indiqué qu'ils ne soutenaient pas les dispositions pour la récupération des déchets, mentionnant ce qui suit :
- Une solution vraiment durable au problème des déchets nucléaires en serait une qui mettrait le combustible nucléaire irradié efficacement hors de portée pour toujours; cet aspect crée de l'incertitude et de la confusion dans une recommandation qui est conçue pour être certaine et permanente.
- La récupération des déchets à des fins de retraitement, de séparation et de transmutation augmente au lieu de diminuer la génération de matières radioactives dangereuses et le risque d'exposition du public et des travailleurs durant la manutention.
- Cette disposition rend le dépôt géologique en profondeur plus coûteux et plus difficile sur le plan technique, ce qui signifie moins d'appui public et politique pour le résultat final désiré par la SGDN.
- Le contrôle de l'accès au dépôt serait une préoccupation permanente, et la prise de décision des générations futures sera donc plus difficile.

2.4.5 Surveillance continue

L'appui des participants pour la recommandation de la SGDN favorisant une surveillance continue du combustible nucléaire irradié sur des périodes de temps prolongées a été pratiquement unanime. Voici certains des aspects positifs relevés pour la recommandation :
- Est essentielle pour assurer la protection à long terme de la santé humaine et écologique.
- Assure le public que l'installation continue d'être sécuritaire.
- Permet aux générations futures de mesurer et d'évaluer leur intendance sur combustible nucléaire irradié.
- Permet un apprentissage continu et une prise de décision bien éclairée.
- Est une condition préalable de la récupération future des matières, peu importe le but.

Après avoir appuyé en principe cet aspect de la recommandation, de nombreux participants ont pensé que la SGDN devait renforcer la recommandation et la discussion dans le rapport d'étude final, des façons suivantes :

- En démontrant que la capacité de surveiller le combustible nucléaire irradié, pendant des tranches de temps extrêmement longues, existe, ou peut être rapidement développée.
- En évaluant les ressources nécessaires et en s'assurant qu'elles sont comprises dans les estimations des coûts prévus.
- En recommandant que le public puisse apporter une contribution quant à ce qui sera surveillé, de quelle façon et comment l'information sera communiquée et utilisée publiquement lors de la prise de décision par la SGDN et les organismes de réglementation.
- En recommandant que la surveillance continue relève de parties indépendantes, constituées d'experts techniques, d'organismes régulateurs (p. ex. CCSN) et de citoyens locaux, et qu'elle soit explicitement liée aux structures décisionnelles de la collectivité hôte.

2.5 Opinions des participants sur les conditions nécessaires à la mise en œuvre réussie de l'approche

Les participants aux séances de discussion ont abordé globalement cinq questions importantes liées à la mise en œuvre, et ils ont donné leurs points de vue sur la façon dont la mise en œuvre pourrait se faire en vue d'inspirer davantage confiance au public et d'aboutir à d'heureux résultats. Les cinq questions relatives à la mise en œuvre sont les suivantes :

- La consultation des citoyens, y compris une insistance sur l'éducation générale du public et la mise en valeur du potentiel de la collectivité.
- La gouvernance et les institutions, notamment la nature de la SGDN et les processus décisionnels.
- L'établissement du site, y compris les définitions et les conditions, afin de trouver une collectivité hôte volontaire.
- Le financement, notamment la sécurité des fonds et la façon de les gérer.
- La capacité intellectuelle et de recherche, puis de quelle façon elle peut être maintenue.

Les participants ont constaté qu'un grand nombre des questions relatives à la mise en œuvre étaient apparentées, ce qui fait en sorte qu'il est difficile de les isoler à des fins de discussion. Cependant, les interdépendances des questions liées à l'établissement du site, à la gouvernance, à la prise de décision et à la consultation des citoyens ont été d'une importance particulière pour les participants. Ces derniers ont estimé que la résolution appropriée des différends dans ces domaines était essentielle pour instaurer et pour conserver la confiance, ainsi que pour obtenir d'heureux résultats pendant le cheminement du processus. Sans égard à leurs opinions sur les différents aspects de la recommandation de la SGDN, les participants ont toutefois admis que la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié est une question qui doit être abordée dès maintenant.

2.5.1 Opinions des participants sur la consultation avec les citoyens

Plusieurs participants ont fait preuve de scepticisme et de défiance à l'égard des producteurs nucléaires, des organismes gouvernementaux de réglementation et des commanditaires. Ils ont donc accordé une grande importance à la transparence, à la consultation des citoyens et à un débat public continus pour l'avenir. Ils ont aussi constaté que cela sera déterminant pour instaurer la confiance et pour obtenir l'appui du public en ce qui concerne la recommandation de la SGDN et sa mise en œuvre. Comme nous l'avons signalé plus haut, les participants ont félicité la SGDN pour ses processus de consultation et de discussion antérieurs, et ils ont souhaité vivement que la société continue de fonctionner d'une façon ouverte et transparente au fur et à mesure qu'approche l'heure de la mise en œuvre de la recommandation.

Les participants ont pensé qu'il était nécessaire de réaliser un programme de consultation et d'éducation publiques réussi pendant la mise en œuvre, afin de cibler divers publics à l'aide de différents documents, à des fins différentes, notamment celles-ci :

- Renforcer les capacités en vue d'obtenir un consentement éclairé et préalable dans la collectivité hôte volontaire.
- Répondre au droit du public de connaître toutes les collectivités situées le long des corridors de transport.
- Concevoir un programme distinct destiné aux peuples autochtones, qui prenne en compte les dernières décisions de la cour en rapport avec la consultation auprès des organismes des Autochtones, ainsi que les approches de ces derniers pour le processus décisionnel.
- Concevoir un programme scolaire ou pédagogique ciblant les jeunes.
- Informer et sensibiliser le public par la télévision, afin d'informer les Canadiens en général et les citoyens des quatre provinces dont la participation est particulièrement importante dans le cycle du combustible nucléaire.
- Concevoir un programme visant les politiciens provinciaux et fédéraux.
- S'assurer que les coûts de gestion du combustible nucléaire irradié sont communiqués sur les factures d'électricité des consommateurs, et ce, sur une seule ligne distincte, ce qui renforce le message du pollueur-payeur et encourage l'utilisateur final à exercer davantage de contrôle sur la réduction des déchets.

Les participants ont aussi identifié une gamme de facteurs que la SGDN se devra de garder à l'esprit lors de la conception et de la mise en œuvre de son programme de consultation, notamment ceux-ci :

- La SGDN dirige et possède la campagne publicitaire, plutôt que les producteurs ou les gouvernements, assurant ainsi une communication équilibrée et crédible; cela permet aussi d'aborder les préoccupations du public ou les idées fausses.
- Le besoin d'investissements importants et continus.
- Des occasions et des ressources devraient être fournies afin de permettre aux collectivités et aux Autochtones de concevoir et de mettre en œuvre leurs

propres processus de consultation, puis d'embaucher leurs propres experts indépendants.
- La SGDN doit obtenir des pouvoirs explicites et clairs afin de négocier et de mettre en œuvre les accords avec les collectivités hôtes éventuelles.
- Les communications avec les collectivités hôtes éventuelles doivent être honnêtes et franches, tout en reconnaissant que le transport du combustible nucléaire irradié peut prendre des décennies, mais que la tutelle des matières, par la collectivité, devra être prolongée indéfiniment, sur plusieurs millénaires.
- La conception de programmes de consultation qui sont en mesure d'atteindre des collectivités éparses et dans des régions de faible densité de population.

Certains participants ont aussi constaté qu'un programme de consultation publique réussi devra apprendre des problèmes dont les collectivités d'extraction d'uranium ont hérité, et bien que ce ne soit pas dans le mandat de la SGDN, certains participants ont indiqué qu'un processus de consultation publique à grande échelle est nécessaire pour l'avenir de l'énergie nucléaire et pour les enjeux plus généraux en matière de politique énergétique.

2.5.2 Opinions des participants sur la gouvernance

La gouvernance de la SGDN et les processus décisionnels connexes ont aussi été des enjeux de grande importance pour de nombreux participants. Ces derniers ont discuté et proposé des suggestions à la SGDN, ce qui avait trait à plusieurs aspects de la gouvernance, y compris ceci :
- Mécanismes de prise des décisions.
- Composition du conseil de la SGDN.
- Représentation du comité consultatif de la SGDN.
- Participation autochtone.
- Participation de la collectivité hôte.
- D'autres enjeux.

En ce qui concerne la prise des décisions, les participants ont relevé diverses questions et facteurs auxquels la SGDN devrait s'attaquer à l'avenir, y compris ce qui suit :

- En pratique, comment les membres d'une collectivité hôte éventuelle expriment-ils leur consentement : par l'intermédiaire d'organismes élus ou d'un référendum?
- Comment une collectivité peut-elle avoir une voix solide étant donné les pouvoirs et les compétences limités des administrations municipales par rapport à ceux des gouvernements provinciaux et fédéral?
- Quel niveau d'intervention, de consentement ou d'assurance devrait être donné aux collectivités adjacentes et à celles se trouvant le long de la route de transport?
- Comment les conflits entre les intérêts opposés au sein des collectivités et entre celles-ci seront-ils abordés?

- Le financement de la collectivité et de la partie intervenante sera nécessaire pour embaucher des experts indépendants.
- Est-ce qu'un contrat ou un accord sera signé avec la collectivité ou une loi spéciale, édictée, offrant un recours juridique à la collectivité hôte et aux autres collectivités en cause?

Les participants ont demandé à la SGDN de penser à ces questions et ils ont suggéré que le rapport d'étude final comprenne des recommandations et des discussions pertinentes afin de clarifier les rôles qui seront joués par différents groupes, ou le droit de veto, lors de cette prise de décision, par exemple, ceci :

- Citoyens vivant dans les collectivités hôtes éventuelles.
- Administrations locales.
- Peuples autochtones.
- Associations de chalets.
- Associations d'affaires.
- Collectivités le long des routes de transport.
- Citoyens des entités ou districts administratifs régionaux plus élargis.
- Citoyens de la province plus élargie, à l'étude.

Plusieurs participants ont indiqué leur inquiétude face aux processus décisionnels aux niveaux fédéral et provincial après une décision gouvernementale relative à une approche. Ces participants ont demandé à la SGDN de clarifier le processus décisionnel à la suite de la présentation de la recommandation au ministre; certains ont fait des recommandations précises pour le processus de participation, notamment ceci :

- Un processus fédéral-provincial d'évaluation environnementale, après la soumission par la SGDN de son rapport d'étude final au ministre des Ressources naturelles du Canada.
- Un débat parlementaire complet, suivi d'un vote libre sur l'avenir de l'énergie nucléaire, avant de prendre la décision relative à la recommandation elle-même.
- Un referendum des citoyens, en Ontario ou au Canada, portant sur l'avenir de l'énergie nucléaire, avant de prendre des décisions à propos de la recommandation de la SGDN.

Beaucoup de participants ont critiqué la composition actuelle du conseil d'administration de la SGDN. Les participants ont attiré l'attention sur la recommandation de la Commission Seaborn favorisant un organisme indépendant de producteurs nucléaires. Ces participants ont pensé que les producteurs pouvaient avoir un conflit d'intérêts, souhaitant réduire au minimum les coûts à court terme, au détriment de la sécurité et de la protection à long terme. D'autres ont signalé que dans les excellents principes de régie d'entreprise se trouve le besoin d'administrateurs indépendants, et ils ont recommandé que le conseil de la SGDN soit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants afin de permettre la participation d'autres parties intéressées comme les peuples autochtones, les collectivités hôtes éventuelles, les experts scientifiques et les organismes de la société civile.

Cependant, tout en étant d'accord avec les avantages des administrateurs indépendants, certains participants ont insisté sur le fait que les producteurs nucléaires devraient conserver une représentation majoritaire, puisqu'ils possèdent la relation la plus directe avec les contribuables qui financeront la SGDN et parce qu'ils seront ainsi les mieux placés pour superviser les finances de la société. Sans s'opposer à cela en principe, quelques-uns des participants ont prévenu la SGDN qu'elle devait veiller à ce que la prise de décision du conseil ne soit pas retardée ou devienne exagérément partisane.

Dans la même veine, certains participants ont fait des suggestions afin de rendre le comité consultatif de la SGDN plus indépendant, en partie par un processus de mise en candidature ouvert. Cependant, les opinions des participants ont divergé; on se demandait jusqu'à quel point le comité consultatif devrait être systématiquement représentatif des différents groupes d'intérêts. Certains ont appuyé une participation d'intérêts différents exigée juridiquement; d'autres ont favorisé une participation moins officielle par des personnes qualifiées et bien informées, sans responsabilités officielles envers un organisme ou un groupe d'intérêts en particulier. Néanmoins, la plupart des participants ont convenu que le comité consultatif devrait être indépendant du conseil d'administration de la SGDN, devrait posséder des ressources et des pouvoirs suffisants pour réaliser son mandat, puis continuer de publier des rapports distincts et indépendants pour le ministre et pour le public.

Les représentants des peuples autochtones aux séances de discussion ont demandé à la SGDN de formuler des recommandations sur la participation autochtone officielle au processus de gouvernance de la SGDN; un participant a proposé un modèle s'appuyant sur celui de la *Loi fédérale sur les espèces en péril*.

Plusieurs participants ont aussi signalé l'importance de prévoir une participation officielle de la collectivité hôte choisie, et ce, au sein du conseil de la SGDN et d'autres structures de régie. Ils ont aussi proposé que des recommandations soient faites pour la communication de rapports fréquents et ciblés destinés à la collectivité hôte. Une autre suggestion, entendue à la plupart des séances de discussion, était que la SGDN déménage dans la collectivité hôte qui sera choisie.

Voici d'autres points liées à la gouvernance qui ont été soulevées et débattus par les participants des séances de discussion :

- L'importance que la SGDN détermine et communique les questions de propriété et de responsabilité ayant trait au combustible nucléaire irradié et qui peuvent relever de ses responsabilités dans une future installation de stockage centralisé et un dépôt géologique en profondeur.
- La nécessité de réviser la *Loi sur la responsabilité nucléaire* afin de prévoir les organismes en participation tels que la SGDN, ou les activités auxquelles participera la SGDN lors de la gestion du combustible nucléaire irradié.

- L'importance que la SGDN soit assujettie à la législation fédérale, p. ex. la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi du vérificateur général*, ainsi qu'à d'autres dispositions relatives à l'équité et aux minorités visibles.

2.5.3 Opinions des participants sur l'établissement du site

Les participants ont généralement et solidement appuyé la recommandation de la SGDN portant sur la recherche d'une collectivité hôte volontaire, indiquant que cela devrait être une condition préalable avant de procéder à la mise en œuvre de la recommandation. Néanmoins, les participants qui ont appuyé l'idée d'une collectivité hôte volontaire ont souligné qu'il ne saurait y avoir de compromis sur la pertinence géologique et que toutes les collectivités hôtes volontaires doivent prouver qu'elles sont adéquates sur le plan technique. Cependant, un petit nombre de participants a continué de croire fermement que la SGDN sera incapable de trouver une collectivité hôte volontaire et a suggéré que la SGDN pense à l'expropriation ou à la création d'une collectivité à cette fin (et par conséquent volontaire), près d'un emplacement géologique convenable sur les terres publiques.

Toutefois, davantage que pour certaines autres questions relatives à la mise en œuvre, les participants ont souligné le rapport mutuel existant entre les affaires d'établissement du site et les autres aspects de la mise en œuvre, telles la gouvernance, la consultation des citoyens et les mesures d'atténuation. En particulier, les participants ont demandé à la SGDN d'accorder suffisamment de temps et de ressources afin de renforcer les capacités qui permettront aux collectivités hôtes éventuelles de prendre des décisions informées. Un des enjeux clés préoccupant les participants était celui des modalités de la détermination des frontières des « collectivités hôtes volontaires ». Les participants ont donné des opinions divergentes; certains voulaient que la définition s'en tienne à la collectivité géographique où l'installation sera située. D'autres exigeaient une définition beaucoup plus générale, y compris toutes les collectivités éventuellement touchées ainsi que tous les citoyens de la province hôte et vivant le long des corridors de transport. En outre, d'autres ont exigé une définition encore plus générale qui comprendrait les collectivités fondées sur les intérêts, tels des organismes de la société civile. En raison de l'incertitude pour l'avenir de l'énergie nucléaire au Canada, quelques participants ont proposé que tout le pays soit englobé dans la définition.

Les participants ont globalement insisté sur l'importance que la SGDN joue un rôle prépondérant dans l'identification du site et les processus d'évaluation, puis qu'elle lance dès que possible les activités liées à l'établissement du site, après une décision gouvernementale précisant l'approche. Une des premières tâches portées à l'attention de la SGDN est l'élaboration d'un ensemble de critères clairs, transparents et acceptés permettant d'évaluer la pertinence des sites possibles. Les participants ont offert de nombreuses suggestions sur l'éventail des critères qui pourraient être retenus, notamment ce qui suit :

- Géologie appropriée.
- Évitement des régions protégées.

- Faible densité de population.
- Évitement des zones qui ont un potentiel économique tiré des gîtes minéraux.
- Réductions au minimum des distances du transport, à partir des sites des complexes.
- Maximisation des options de transport (p. ex. : train, camion, bateau).
- Accès à longueur d'année et accessibilité facile en cas d'urgence.
- Zones non sujettes aux inondations, tremblements de terre ou autres dangers naturels.
- Capacité d'intervention militaire à des fins de sécurité (p. ex. : près d'une base militaire).
- Critère de la justice sociale, afin que des collectivités défavorisées ne soient pas exploitées.

En envisageant les questions relatives à l'établissement du site, les participants ont conseillé à la SGDN d'étudier attentivement les leçons tirées des précédents exercices d'établissement de sites de déchets dangereux et de déchets nucléaires à faible activité, et particulièrement les leçons des expériences de Port Hope et de Deep River (Ontario) et de Swan Hills (Alberta). Ces expériences ont permis à des participants de déterminer un certain ombre de conditions essentielles pour assurer une collectivité hôte volontaire :

- Clarté immédiate des processus décisionnels – qui décidera, en fonction de quoi (voir la discussion ci-dessus sur la gouvernance).
- Une SGDN dotée de pouvoirs clairs et exécutoires pour négocier et mettre en œuvre les accords avec les collectivités hôtes éventuelles.
- Un concept approprié sur le plan technique qui est jugé sécuritaire sur plan environnemental et acceptable socialement selon les évaluations publiques.
- Avantages pour l'économie et pour lemploi.
- Participation à la prise de décision, ce qui permet à la collectivité d'exercer un contrôle sur la mise en œuvre.

Les participants, particulièrement les participants autochtones, ont souligné l'importance de s'assurer d'avantages réels et durables si le combustible nucléaire doit être géré dans leur région. Ils y ont vu un besoin d'aller au-delà des emplois et d'inclure de véritables partenariats.

2.5.4 Opinions des participants sur le financement

Les participants aux séances de dialogue ont appuyé l'approche de la SGDN, soit des prévisions de coûts prudentes, afin que les fonds disponibles n'influencent pas indûment les options futures en ce qui concerne l'approche de gestion la plus convenable pour le combustible nucléaire irradié au Canada. Les participants ont reconnu les clauses de garantie financière qui ont été créées à la suite de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* de 2002, mais ils ont constaté qu'il reste beaucoup à faire afin que le public en vienne à croire que suffisamment de ressources seront disponibles pour la mise en œuvre complète de la recommandation de la SGDN.

En s'appuyant sur des expériences antérieures comportant des problèmes tels que des mines abandonnées, les participants ont exprimé particulièrement de l'inquiétude face aux conséquences d'installations nucléaires devenant non viables à plus long terme. Aussi, certains participants ont-ils fait part de leur inquiétude à l'égard de la gouvernance de la SGDN (voir ci-dessous), indiquant que l'on ne pouvait pas faire confiance à long terme aux gouvernements et aux producteurs, qu'ils pourraient utiliser de tels fonds réservés, et ce, à d'autres fins.

Les participants ont aussi fait une mise en garde, à savoir que la recommandation de la SGDN pour une gestion adaptative, une prise de décision progressive et le besoin de renforcer les capacités de surveillance et d'intendance à long terme par une collectivité hôte volontaire rendent difficile la projection des besoins financiers futurs. Finalement, certains participants ont exprimé l'avis que l'industrie nucléaire a régulièrement sous-estimé les coûts des projets et qu'il n'y a pas de raison de croire que les prévisions de coûts actuelles seront plus fiables. Tous les participants ont conseillé en général à la SGDN de veiller à ce que les ressources financières disponibles ne deviennent pas un facteur restrictif, puis de prendre les décisions en fonction de la pertinence technique et sociale et non du financement disponible.

Pour s'attaquer à leurs craintes pour les dispositions entourant la garantie financière, les participants ont proposé ce qui suit :

- Que la SGDN précise comment, et par qui, les fonds en fiducie sont actuellement gérés.
- Que le calendrier de la mise en œuvre soit devancé autant que possible.
- Que tous les besoins financiers soient comblés par des cotisations versées pendant la durée de vie prévue et restante des réacteurs existants.
- Que les gouvernements provinciaux doivent offrir des garanties en rapport avec les obligations de leurs installations nucléaires en gestion du combustible nucléaire irradié.
- Que la SGDN révise et mette à jour régulièrement ses prévisions de coûts et veille à ce que les réserves du fonds en fiducie soient maintenues en conséquence.
- Que le conseil d'administration de la SGDN soit plus indépendant des producteurs nucléaires (voir plus haut).
- Qu'une garantie de bonne exécution ou une assurance équivalente soit exigée.
- Que l'éventail des contributeurs soit élargi afin d'inclure les travailleurs de mine d'uranium, les fabricants de grappes de combustible et d'autres de l'ensemble du cycle du combustible nucléaire.
- Que les producteurs présentent les coûts de gestion du combustible irradié sur une ligne distincte de la facture des services publics des clients, puis facturent ces coûts en fonction de la consommation.

Certains participants, à trois des six séances de discussion, ont proposé que la SGDN recommande que soit exigé des producteurs d'énergie nucléaire un financement paritaire pour l'énergie renouvelable et pour les projets axés sur l'efficacité énergétique, et ce, pour chaque dollar qui est mis de côté aux fins de la mise en œuvre du projet de combustible nucléaire irradié. Toutefois, d'autres participants ont exprimé leur désaccord, mentionnant que l'on doit reconnaître que le combustible et les déchets sont « la propriété » des citoyens de la province et que ses contribuables doivent payer pour de telles propositions, non les producteurs eux-mêmes.

2.5.5 Opinions des participants sur la capacité intellectuelle et de recherche

Des participants, à quatre des six séances de discussion, ont accordé une importance particulière aux affaires de capacité intellectuelle et de recherche, et ils ont admis que la mise en œuvre de la recommandation de la SGDN demandera un investissement considérable et continu, tant en sciences naturelles que sociales. Les participants ont aussi constaté avec inquiétude que la mémoire et les capacités institutionnelles de la main-d'œuvre nucléaire s'effritent et ils ont exprimé des craintes à l'égard de l'interruption des activités du laboratoire souterrain de recherches de l'EACL au Manitoba. Sans une approche plus générale et indépendante en gestion du combustible nucléaire irradié, ces participants ont dit avec inquiétude que la SGDN, suivant les instructions de ses principaux producteurs nucléaires, se concentrera uniquement sur les activités de recherche et de développement directement liées à un dépôt géologique en profondeur.

Les participants ont offert plusieurs suggestions pour apaiser leurs inquiétudes relatives à la mise en œuvre d'un programme de développement des capacités intellectuelles et de recherche, notamment celles-ci :

- Commencer à former et à consulter les jeunes d'aujourd'hui sur les problèmes, les gens de métier et les professions nécessaires à la gestion réussie du combustible nucléaire irradié, à l'avenir. On a considéré ce point particulièrement important pour maintenir la connaissance des risques et des mécanismes d'adaptation pendant les travaux avec des matières nucléaires, au cas où la production nucléaire allait se terminer à la fin de la durée de vie prévue des réacteurs existants.
- Insister sur l'insertion des résidents de la collectivité hôte dans les programmes de recherche ou de formation et d'apprentissage, lorsque la collectivité hôte volontaire sera connue.
- Maintenir de solides relations avec les projets de recherche internationaux et partager les leçons apprises avec les autres territoires qui trouvent aussi des solutions à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.
- Recommander que l'EACL transfère à la SGDN son laboratoire souterrain de recherches près du Lac du Bonnet, au Manitoba, à des fins de formation, de développement des capacités et pour compléter la consultation des citoyens par des visites et des démonstrations.

- Établir une chaire universitaire en gestion des déchets nucléaires, afin d'aborder les questions non techniques.
- Mettre sur pied un comité consultatif indépendant consacré à la recherche pour la SGDN aux fins suivantes :
    - Déterminer les priorités de recherche techniques et socio-économiques et les budgets connexes.
    - Dresser un plan de travail à long terme afin de répondre à ces besoins.
    - Promouvoir activement la recherche nécessaire.
    - Superviser la passation des contrats, la livraison et la communication des résultats de recherche.

3 Variations et enjeux régionaux

Bien que divers messages contradictoires soient sortis des séances de discussion (notamment à la Section 2), les séances de discussion individuelles ont révélé certaines différences au niveau des expériences et des circonstances. Vous trouverez ci-dessous certaines des nombreuses variations.

3.1 Séance de Pinawa

Tout en participant de façon active et constructive à la séance de discussion, plusieurs participants ont attiré l'attention sur la *Loi sur les déchets radioactifs de haute activité* du Manitoba, laquelle impose des restrictions pour les installations destinées au stockage ou à l'évacuation du combustible nucléaire irradié dans cette province.

En raison de la participation historique de la collectivité de Pinawa avec les Laboratoires Whiteshell de l'EACL et le laboratoire souterrain de recherches, les participants ont davantage insisté sur les questions de recherche et de développement que lors des autres séances de discussion. Leurs commentaires, inquiétudes et suggestions quant à cet aspect de la mise en œuvre se trouvent dans le rapport sur la séance de discussion de Pinawa.

3.2 Séance de Saskatoon

Les participants de la Saskatchewan se sont attaqués à trois points qui n'ont pas été abordés de façon approfondie lors des autres séances :

1. Les participants ont exprimé leur inquiétude au sujet des échanges de la SGDN avec les Métis, et ils ont fait diverses suggestions pour une « véritable participation autochtone» à la mise en œuvre de la recommandation de la SGDN, y compris une participation totale et des avantages permanents.
2. Les participants ont porté une attention considérable aux questions d'héritage découlant de l'extraction de l'uranium dans cette province, indiquant que cela avait amplifié un climat de méfiance envers l'industrie nucléaire dans certaines collectivités autochtones et du Nord.

3. Certains participants ont signalé que la SGDN avait commis une erreur en rangeant la Saskatchewan parmi les territoires prioritaires pour l'identification de sites et des activités d'évaluation, à cause des problèmes de transport et de cette conviction que la province a déjà supporté un fardeau disproportionné lors du développement de ses mines d'uranium.

3.3 Séance de Saint John

Les participants à la séance de Saint John ont insisté sur la consultation et la participation des autochtones lors de la prise de décision. Les participants ont aussi indiqué que la conclusion d'un accord sur la gestion du combustible nucléaire irradié dans cette province pourrait être particulièrement difficile par suite d'une combinaison de facteurs, notamment ceux-ci :

- Le débat sur la pertinence de remettre à neuf la centrale nucléaire de Pointe Lepreau.
- Les conséquences du titre autochtone pour la majeure partie du Nouveau-Brunswick, y compris la zone où la centrale nucléaire de Pointe Lepreau se trouve.
- L'impression que les consultations et discussions antérieures de la province et de la société New Brunswick Power portant sur la production d'énergie nucléaire ont été insuffisantes.

Les participants de Saint John ont aussi déclaré que leur capacité de participer à la prise de décision sur la recommandation serait accrue par une analyse et de l'information sur les répercussions de chacune des recommandations, puis des options connexes, et ce, pour les citoyens du Nouveau-Brunswick et pour les clients de la New Brunswick Power.

3.4 Séance de Trois-Rivières

Plusieurs participants à cette séance ont soulevé des questions liées aux difficultés de dissocier la recommandation de la SGDN des discussions sur l'avenir de l'énergie nucléaire au Québec et au Canada, quel que soient les limites du mandat législatif de la SGDN.

3.5 Séance de Toronto

La séance de discussion de Toronto s'est distinguée par ses nombreux participants qui ont demandé que leurs interventions leur soient attribuées officiellement dans le rapport de la séance. Tout comme pour la séance de Trois-Rivières, elle s'est aussi distinguée par les divergences et l'intensité des opinions au sujet du rôle approprié de la production d'énergie nucléaire dans l'avenir de l'énergie électrique de l'Ontario.

3.6 Séance de North Bay

À la séance de discussion de North Bay a été abordé un large éventail de questions, depuis la relation entre la politique énergétique et la gestion du combustible nucléaire, jusqu'à la pertinence géologique de différentes régions. Voici les inquiétudes exprimées :

- L'historique des enjeux en matière de gestion des déchets du Nord de l'Ontario, notamment les propositions de déménager les déchets solides de Toronto vers le Nord, le transport des combustibles nucléaires et les combustibles nucléaires d'oxyde mixte passant par leur région et se rendant à Chalk River sans qu'il y ait eu un consentement éclairé suffisant.
- D'importantes inquiétudes entourant le transport du combustible nucléaire irradié dans l'ensemble de la région.

4 Prochaines étapes

Les résultats des séances de discussion et des autres activités de consultation et de discussion de la SGDN apporteront une contribution à tous les détails de la formulation de la recommandation et du rapport d'étude final de la SGDN, lesquels doivent être soumis au ministre des Ressources naturelles du Canada au plus tard le 15 novembre 2005. Il sera possible de consulter le rapport sur le site Web de la SGDN. Entre-temps, le site Web de la SGDN (www.nwmo.ca) continue d'offrir au public l'accès aux résultats de toutes les activités de la SGDN jusqu'à maintenant.

Annexe I : invitations aux séances de discussion

Les participants aux séances de discussion qui ont été invités provenaient des provinces concernées par le cycle nucléaire – Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Manitoba et Saskatchewan. Les participants ont été choisis en fonction de leur participation antérieure aux activités de la SGDN, notamment les consultations et les discussions, la recherche, et de l'intérêt soutenu exprimé pour les travaux de la SGDN.

Somme toute, les participants des séances de discussion ont été invités en raison de leur participation aux activités suivantes de la SGDN :

- Personnes qui ont fait des présentaions à la SGDN.
- Auteurs de documents d'information.
- Porte-parole des peuples autochtones.
- Ateliers d'information traditionnelle.
- Maires et chefs municipaux, et personnel de l'Association canadienne des collectivités hôtes.
- Table ronde sur l'éthique.
- Personnes provenant de séances d'information publique et de discussion qui ont demandé à la SGDN de les tenir au courant.
- Organisateurs et participants aux activités clés de la SGDN :

- Ateliers des scénarios.
- Ateliers techniques.
- Forum des politiques publiques.
- Ateliers de discussion avec la collectivité.
- Discussions RCRPP (ceux qui ont demandé à la SGDN d'être informés).
- Intervenants nationaux et discussions régionales.
- Atelier sur la nature des risques.

Annexe II : Ordre du jour de la séance de discussion

Objectifs :

1. **Permettre aux participants de commenter la recommandation préliminaire de la SGDN**
2. **Offrir un forum où échanger des points de vue**
3. **Permettre à la SGDN d'améliorer la recommandation avant sa finalisation**

Jour 1	
De 18 h à 18 h 30	**Arrivée et rafraîchissements**
De 18 h 30	1. Bienvenue et examen de l'ordre du jour
De 18 h 45	2. Présentation de la recommandation de la SGDN
De 19 h 45 à 21 h	3. Discussion ouverte
Jour 2	
De 7 h 30 à 8 h 30	**Petit déjeuner léger**
De 8 h 30 à 9 h 30	*4.* Discussion sur l'approche recommandée *1. Est-ce que l'approche de gestion recommandée convient au Canada?* *1a) De quelle façon est-elle convenable?* *1b) Quelles inquiétudes avez-vous, le cas échéant?* *1c) Comment peut-on l'améliorer?*
De 9 h 30 à 11 h	5. Groupes de discussion sur l'approche recommandée • *Cinq éléments clés de la recommandation – avantages et inconvénients* • Améliorations apportées à la recommandation ou au rapport
De 11 h à 11 h 15	***Pause***
De 11 h 15 à 12 h 30	6. Rapports des groupes de discussion et de la séance
De 12 h 30 à 13 h 15	**Déjeuner**

De 13 h 15 à 13 h 45	7. Séance plénière • Points saillants de la discussion de l'avant-midi • Introduction à la discussion sur la mise en œuvre
De 13 h 45 à 15 h	8. Groupes de discussions sur les mesures de mise en œuvre 2. Quelles sont les conditions nécessaires à une mise en œuvre réussie de l'approche? 2a) Qu'est-ce qui compte le plus pour vous dans la mise en œuvre? 2b) De quelles assurances avez-vous besoin pour faire confiance à la mise en œuvre?
De 15 h à 15 h 15	***Pause***
De 15 h 15 à 16 h 15	9. Rapports des groupes de discussion et de la plénière
De 16 h 15 à 16 h 30	10. Conclusion • Résumé • Mot de la fin

Annexe III : Présentation de la SGDN par Elizabeth Dowdeswell

(Fournie par la SGDN dans tous les affichages électroniques et publications officielles.)
(Fournie par Stratos dans les présentations « imprimées » finales de ce rapport.)